

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE
TARN-ET-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montpezat de Quercy, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	X
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	X
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlotte	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean		JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François	X	POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice		VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	PINCEMIN	Bernard	X	BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		DUPUY	Annie	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

COMMUNES

082-258200975-20241217-DCS20241217_02-DE

Reçu le 17/12/2024

MONTFERMIER
MONTGAILLARD

NOM

LANDOU

SALOMON

DELEGUÉS / DELEGUÉES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

PRENOM

PRESENT

NOM

PRENOM

PRESENT

Thierry

X

NADALIN

Karine

Bernard

DARPAENS

Fabien

Didier

TISSEDE

Christian

Christian

FAURÉ

Mickaël

Gérard

X

JANNIN

Michel

Jean-Claude

LAMERA

Emeline

Jean-Luc

X

VIREL

Delphine

Annie

DESMOULIN

Dominique

Marc

RIVERA

Antonella

Jacques

CHEVALERIAS

Dimitri

Alain

CAYRE

Adrien

Sylvain

MELO

Vitor

X

Jean-Paul

X

DELONCLE

Yannick

Pascal

X

FRISA

Jean-Luc

Pascal

LANIESSE

Bernard

Christine

X

TRILLES

Jérémie

Yannick

DIRAT

Yannick

David

LACOMBE

Cyril

Didier

VIROLLE

Alain

Daniel

MORIN

Daniel

X

Jean-Luc

X

MOURGUES

André

Christian

X

VIGOUROUX

Claude

Jean-Pierre

VILLENEUVE

Jean-Pierre

Jean-Marc

COENEN

Charles

Laurent

MAMPRIN

Thierry

Hervé

BETAILLE

Laurent

Climène

X

LAGARDE

Christian

Jacques

X

CLUZET

Christophe

Philippe

DUSSEAU

Christian

X

Pascal

LAMARINIE

Julien

Didier

MERLY

Julien

François

X

PAPADOPOULO

Alexandra

Jean-Marc

X

CESNÉ

Sébastien

Leendert

GUINGAL

Claude

X

René

X

PARDON

Dominique

Franck

X

ROUZIES

Guy

Frank

X

PAOLETTI

Jean-Pierre

Bruno

RIQUELME

Nicolas

X

Yves

X

DERAMOND

Philippe

Michel

DUILHÉ

Geneviève

Stéphane

LAJANTE

Denis

Pascal

MARTINEZ

Fabienne

Sébastien

X

PECQUENARD

Caroline

Jean-Pierre

X

DALARD

Mathieu

Serge

X

CORTESE

Robert

Josiane

X

LARET

Claude

Éric

X

PEYRUSSE

Jean-Luc

Jean-Paul

X

PISANI

François

Hervé

MAGNÉ

Valérie

Claude

X

GASC

Gérard

Damien

CHARLES

Denise

X

Eduard

TERRAT

Pascal

Jean-Michel

X

LAFAGE

Philippe

Francis

X

CRANSAC

Sylvain

Jean-Pierre

X

GRANDJEAN

Nicolas

Michel

X

DEVY

Nicolas

Bernard

X

PÈRE

Catherine

Pierre

CABARÉS

Claude

X

Jérôme

ALBINET

Alain

X

Christian

X

BERGOGLIO

Irène

Sophie

MARC

Raphaël

Fernand

X

POUX

François

Jean-Jacques

X

EMPTAZ

Sabine

Franck

X

GALLINA

Pierrette

Pierre

GITOUT

Jean-Claude

François

BROUSSE-BOURNET

André

X

Pouvoirs AR Prefecture

082-258200575-20241217-DCS20241217 02-DE

Reçu le 17/12/2024

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PORTAL	Guy	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	Yves	MEAUZAC
GABACH	Alain	LAMOTHE CAPDEVILLE	GUIGNARD	Didier	LAPENCHE
LEFEBVRE	Jean-Michel	LE CAUSÉ	CADILHAC	Jean-Louis	GINALS
AUGUSTE	David	MAUBEC	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	QUARGENTAN	Jacques	SISTELS
DECAUNES	Jean-Pierre	ROQUECOR	CREHEN	Michel	VALEILLES
LAVEDRINE	Sophie	VERDUN SUR GARONNE	DUCOS	Jean-Jacques	VERLHAC TESCOU

Membres en exercice : 195**Membres présents : 115****Membres excusés : 73**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 7**Assistaient également à la séance :**

M. Pierre-Antoine LEVI, Sénateur de Tarn-et-Garonne
M. BEQ, Vice-Président, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
M. BERTELLI, Conseiller départemental du canton Quercy-Aveyron
M. PEZOUS, Président AMF 82
M. AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
M. HENRI, Directeur territorial Enedis
M. PENET, Directeur territorial GRDF
M. MOUNIÉ, Maire de Montpezat de Quercy
M. SICARD, Maire de Montalzat
M. BOUET, Directeur de Soélia
et le personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, des élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. FRAYSSE (AUCAMVILLE), M. MARTIN (BARDIGUES), M. PECHARMAN (CASTELFERRUS), Mme DAMAGGIO (CAYRAC), M. RICHARD (MONTBARLA), M. BELLOC (POMPIGNAN), M. MARCHIOL (SAINT PAUL), M. FRAUCIEL (SAINT PROJET) et Mme COUSY (Conseil départemental).

M. Mounié, Maire de Montpezat de Quercy accueille le Syndicat départemental d'Energie avec un immense plaisir et souhaite la bienvenue à tous.

Montpezat est un village médiéval du Quercy blanc imprégnée d'histoire et de culture. En flânant les ruelles pavées, on peut découvrir la collégiale St Martin, édifice de style gothique qui abrite des tapisseries flamandes d'exception du 16^{ème} siècle et la collégiale qui surplombe le bourg. Des bâtiments exceptionnels tels que la porte de la ville, la mairie, le couvent des Ursulines et son cloître, l'église de Saux complètent la liste du patrimoine architectural inscrits aux bâtiments historiques. Montpezat soutient les initiatives locales, les commerces, développe le tourisme rural et préserve son environnement. Un pôle de santé a vu le jour avec deux médecins, un cabinet d'infirmiers, une ostéopathe, un service de maintien à domicile et bientôt une sophrologue. L'offre de santé est complétée par une pharmacie. L'école maternelle et élémentaire regroupe six classes pour un total de 140 élèves. Pour faciliter la vie des administrés, il y a une agence postale, France Service, la gendarmerie nationale et un marché hebdomadaire le samedi matin. Enfin, d'ici un an, la maison des vins permettra de développer l'oénotourisme, une porte d'entrée indispensable pour mieux faire connaître le territoire. Montpezat est un village de 1130 âmes, qui compte une trentaine d'associations. Toute l'année, les festivals succèdent aux concerts, aux fêtes votives, des marchés gourmands aux vides greniers. Montpezat c'est aussi le plaisir de partager un verre à la terrasse des cafés ou de déguster une cuisine de terroir de qualité dans un des nombreux restaurants.

L'énergie est au cœur des débats, transition énergétique, maîtrise des consommations, développement des énergies renouvelables, mobilité. La mission du SDE 82 est cruciale pour accompagner les collectivités vers un avenir durable et responsable. M. le Maire remercie les équipes du syndicat pour leur engagement qui ne s'est jamais démenti et dont les actions en matière de gestion des réseaux, éclairage public ou initiatives pour les énergies renouvelables sont essentielles pour la modernisation des infrastructures tout en répondant aux besoins actuels en matière de durabilité et de sobriété énergétique.

M. le Président du SDE 82 remercie M. le Maire pour ses propos chaleureux pour le syndicat qui est au service des communes dans un contexte particulièrement sensible qu'est l'énergie.

Le Président salue M. Levi, sénateur, M. Beq, représentant le Président du Conseil départemental, M. Penet, nouveau directeur GRDF accompagné de M. Bras, M. Henry et Mme Villalta pour Enedis, M. Ailhas, Payeur départemental, M. Bouet de Soélia et les conseillers départementaux ainsi que tous les élus présents et notamment M. Sicard, Maire de Montalzat qui accueille l'assemblée pour le déjeuner.

Comité syndical de fin d'année - changement de date – information sur le lieu de réunion

Le Comité syndical de fin 2024 a été avancé en raison de l'absence de disponibilité de salles des fêtes à l'approche des fêtes de Noël. Le Comité syndical se tiendra donc le mardi 17 décembre 2024 à Montbeton aussi bien pour la réunion que pour le repas.

♦ Groupement d'achat coordonné par le SDE 82 : livraison pour l'année 2025

M. Delachoux, 1er Vice-Président, Maire de Pommevieu indique le syndicat est obligé de passer un marché subséquent complémentaire pour 2025 pour les consommations d'électricité de ses membres permettant ainsi de bénéficier du mécanisme de l'Arenh. Il précise que cela n'entraîne aucune conséquence quant à l'adhésion du SDE 82 au groupement d'achat du SDET. Parallèlement, le Syndicat Départemental du Tarn, coordonnateur du groupement pour le Gaz naturel, dont le SDE 82 est membre pilote, a lui aussi lancé un marché subséquent pour 2025. Mme Le Furaut, Directrice Générale des Services ajoute que les fournisseurs attributaires prendront contact (Octobre/Novembre) avec les membres pour fiabiliser les périmètres des communes membres.

♦ Modalités d'application de la Charte EnR

Le 3 septembre 2024 s'est tenue une réunion des six co-signataires de la Charte EnR pour définir les modalités d'application de celle-ci. Les échanges ont permis de déterminer les actions immédiates qui seront mises en œuvre pour faire connaître cette charte (courriers aux communes et EPCI, mise en ligne sur les sites internet...) et permettre à tous les intervenants œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables de recourir à ce document pour guider leurs prises de décision.

II - Délibérations

Test : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique. 114 boîtiers sont activés. Le quorum est atteint.

♦ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 a été adressé aux délégués avec la convocation. Ils n'appellent pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

♦ Fonds Solidarité Logement (FSL) : nouvelle convention de partenariat

M. Ibres, 2^{ème} Vice-Président, Maire de Bressols rappelle que le Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif d'action sociale et d'insertion des populations. Il a pour vocation d'agir en faveur des ménages ou des personnes qui rencontrent des difficultés en leur permettant d'accéder à un logement décent et de s'y maintenir. Une convention tripartite entre le Conseil Départemental 82, le Grand-Montauban Communauté d'Agglomération et le SDE 82 fixait la participation de ces trois instances au fonds de solidarité logement. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2024. Le SDE 82 ne maintiendra pas l'achat de kits énergie (2000 €) qui sont très peu utilisés. En revanche, le Président propose une augmentation annuelle de la subvention passant de 25 000 € à 30 000 €.

M. Beq, Conseiller départemental indique qu'une trentaine de communes ou CCAS participent également à ce Fonds de solidarité. M. Delachoux ajoute qu'au travers de cette dotation, toutes les communes participent à cette action.

Les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer cette nouvelle convention, à l'unanimité.

♦ Intervention de M. Ibres, 2^{ème} Vice-Président,

M. Ibres évoque les retards très importants des travaux d'Orange (fibre) notamment quand ces travaux cohabitent avec des extensions de réseaux ou renforcements. A Bressols, des chantiers sont « ouverts » en attente d'Orange depuis plus de deux ans. C'est désastreux d'un point de vue de la sécurité mais également

pour l'image donnée aux administrés. Il semble qu'il y ait une discordance entre les propos d'Orange qui pense avoir un dispositif efficace pour assurer la continuité du service public et la réalité sur le terrain. M. Ibès souhaitait souligner cet état de fait qui concerne plusieurs communes.

M. le Président demande un point sur la situation puisqu'un protocole avec Orange avait été mis en place de nature à fluidifier ces problématiques.

Mme Le Furaut confirme que le blocage nuit aux travaux du SDE 82. L'absence de dépose des poteaux empêche la clôture à 100 % des dossiers travaux. Le syndicat s'est engagé vis-à-vis des communes mais ne peut terminer dans les délais en raison du retard d'Orange. Cela ne permet pas non plus d'atteindre les objectifs fixés et c'est un chiffre d'affaires en moins pour les entreprises prestataires. En avril 2024, 40 dossiers étaient en souffrance. Fin septembre, seulement 13 ont été résolus. M. Quatre, Maire de Léojac est un soutien important puisqu'aujourd'hui le syndicat a un tableau pour suivre les démixages.

M. Gayral prendra contact avec M. Tissot, Directeur d'Orange pour une réunion avec les Vice-Présidents et un groupe d'élus pour montrer la détermination à solutionner ces difficultés.

M. Riquelme, délégué de St Etienne de Tulmont ne voit pas comment régler ce problème à court terme puisqu'Orange ne va pas payer pour dissimuler du cuivre alors que tout le monde se tourne vers la fibre.

Mme Le Furaut indique que la difficulté n'est pas de dissimuler mais de décrocher les fils et de déposer les poteaux. Cela ne semble pas être une priorité d'Orange. De plus, cela a un impact financier fort car le syndicat ne peut pas demander la subvention au Facé tant que le dossier n'est pas clôturé et la demande de subvention est limitée dans le temps.

M. Verbrugge, délégué de St Clair explique la problématique pour contacter Orange pour une intervention sur un câble ADSL défectueux. La commune de St Clair est toujours dans l'attente de la fibre dont les tranchées sont faites par Tarn et Garonne Numérique depuis un an.

M. Belrepayre, délégué de Molières ajoute que les réparations sur ADSL ne se feront plus puisque on se tourne vers la fibre. Tant qu'on voudra mener l'ADSL et la fibre de pair, il n'y aura pas de solution.

♦ Validation du programme et du coût de l'extension du siège du SDE 82

M. le Président indique qu'une extension du siège du SDE 82 est nécessaire afin d'augmenter sa capacité d'accueil tout en adaptant certains espaces existants. Les missions du syndicat ont évolué provoquant une hausse des effectifs. Il précise qu'il y aura une continuité de service le temps des travaux. Il s'agit de l'implantation d'une coursive en créant un porte à faux qui offre une protection solaire pour la façade sud du rez-de-chaussée. L'implantation de panneaux photovoltaïques est envisagée. Il est également prévu la rénovation de la salle de pause pour un gain de surface, la création d'un local ménage et d'un local vestiaires. En espace extérieur, 16 nouvelles places de stationnement sont à aménager en partie sud du bâtiment. Le choix qui a été fait est une ossature bois-métal avec du bois brûlé présentant des caractéristiques thermiques très intéressantes.

La Directrice précise que la surface actuelle est de 1194 m² construit en 2012. L'extension permettrait de gagner 236 m² supplémentaires soit un total de 1430 m². Les espaces retravaillés et réagencés feraient gagner 60 m². Le gain serait de 6 bureaux de 2 à 3 personnes, avec cloisons amovibles ainsi que la création d'une salle de réunion. Elle expose le planning réparti sur l'année 2025.

Mme Bages, Maire et déléguée de Cazals trouve que le coût de l'extension de 750 000 € HT est démesuré et demande si le télétravail a été envisagé car il permet d'optimiser l'occupation des bureaux. Mme le Maire s'interroge sur le nombre de personnes que souhaite accueillir le syndicat.

M. le Président indique que le télétravail mis en place est limité car le syndicat est un service public. Le coût peut paraître élevé mais il faut prévoir des recrutements supplémentaires et peut-être accueillir les agents de la SEM. Soélia pourrait louer des locaux au syndicat ce qui amortirait une partie de l'investissement.

Mme Le Furaut précise que les 6 bureaux créés pourront potentiellement accueillir de 12 à 18 personnes. D'autre part, le télétravail est accordé 2 jours par mois et par agent. Certaines missions du syndicat se prêtent difficilement au télétravail. Sur le budget de 750 000 HT, c'est 300 m² qui sont réaménagés ou créés soit environ 2 300 € du m². L'idée est aussi peut être de prendre de nouvelles compétences, il faut se laisser une perspective d'évolution.

M. Delachoux fait constater que les actions envers les collectivités sont nombreuses et nécessitent la présence de techniciens pour répondre aux politiques portées. Le syndicat prend de plus en plus de responsabilités en matière de déploiement des réseaux et des énergies sur les territoires. Il faut être capable de répondre aux préoccupations et aux attentes des collectivités.

Pour répondre à M. Costes, délégué de Montastruc, M. le Président indique que trois maîtres d'œuvres ont été consultés et qu'une commission a été constituée. A la suite du développement de la compétence « éclairage public » le service a été étoffé. De plus, une réflexion est menée sur le Projet Corps de Rue Simplifié (PCRS) qui est une obligation pour 2026. Gérer c'est prévoir.

Mme Laine, Maire de Bourg de Visa et déléguée demande à ce que soit développé le PCRS.

Mme la Directrice indique que le PCRS est un fond de carte très précis établi à partir des prises de vue (aériennes) et recrutements d'images. Sur ce fond de carte, les réseaux seront positionnés, (gaz, élec...) permettant d'avoir un référentiel lequel permettra d'ajuster plus aisément les travaux dans les communes. Le coût est extrêmement élevé environ 700 000 € auxquels s'ajouteront les mises à jour et les frais de fonctionnement pour donner les accès, des codes etc. S'agissant d'Open Data, il n'est pas possible de monnayer les données. Le SDE 82 est en réflexion avec le Département pour trouver des partenaires. Enedis en est un de manière identifiée. La réflexion est toujours en cours car cela nécessite des recrutements de spécialistes de type géomaticien. Si le syndicat assure cette nouvelle obligation, la cellule informatique prendra elle aussi de l'ampleur.

Les membres du Comité syndical, à la majorité, approuvent le programme et le coût de l'extension.

♦ Révision de la politique en matière d'éclairage public

Mme le Furaut rappelle que le Comité Syndical a statué sur la mise en place d'une nouvelle politique « éclairage public » suite à la prise de compétence au 1er janvier 2023. La délibération prévoit que cette politique est susceptible d'être actualisée en fonction du retour d'expérience. Au regard des marchés (diagnostics, travaux et maintenance) et des projets communaux instruits par le SDE 82, il convient de réviser le modèle économique du financement des investissements. L'actualisation porte sur l'abrogation de la règle du plafonnement des travaux et le critère de l'annualité (100 000 € HT/an).

Les dispositions pour les communes rurales sont :

	Avec transfert de compétence	Convention de mandat (EP lié) sans transfert de compétence	EP isolé sans transfert de compétence
Typologie de la maîtrise d'ouvrage	Travaux EP sous maîtrise d'ouvrage du SDE 82		Travaux EP sous maîtrise d'ouvrage communale
Financement par projet	Fonds de concours (au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie) versé par la commune : 60% du montant HT des travaux Reste à charge SDE : 40 %	Financement communal 100% (opération pour compte de tiers) Subvention du SDE : 40% du montant HT des travaux	Financement sur budget communal Subvention du SDE : 40% du montant HT des travaux

Les dispositions pour les communes urbaines ne sont pas modifiées et restent les suivantes :

	Avec transfert de compétence	Convention de mandat (EP lié) sans transfert de compétence	EP isolé sans transfert de compétence
Typologie de la maîtrise d'ouvrage	Travaux EP sous maîtrise d'ouvrage du SDE 82		Travaux EP sous maîtrise d'ouvrage communale
Plafond travaux	308 000 euros HT / an (année civile)		
Financement	Fonds de concours (au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie) versé par la commune : 87% du montant HT des travaux Reste à charge SDE : 13%	Financement communal 100% (opération pour compte de tiers) Subvention du SDE : 13% du montant HT des travaux	Financement sur budget communal Subvention du SDE : 13% du montant HT des travaux

Autres modalités :

- Pour les travaux EP isolé sans transfert de compétence : la subvention du SDE 82 est subordonnée à la transmission du plan de financement, au respect des critères d'éligibilité des dispositifs en cours (Fonds Vert » ou autre dispositif d'aides) et à la transmission d'un certificat de conformité délivré par un bureau de contrôle agréé.
- Pour les études non suivies d'exécution :

- Pour les communes sous convention de mandat avec le SDE 82, le coût des études qui ne seraient pas suivies d'exécution est supporté par la commune. La participation est alors calculée sur la base du montant TTC de l'étude facturée par l'entreprise majoré des honoraires de maîtrise d'œuvre de 3,5% du montant hors taxe. Cette prestation est éligible à la politique de subvention.
- Pour les communes ayant transféré la compétence, les études non suivies d'exécution sont intégralement supportées par le SDE 82.
- Les ouvrages et matériels non homologués ne sont pas éligibles à la politique d'investissement. Pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence éclairage public, seuls seront éligibles à la subvention du SDE 82 les investissements pouvant être justifiés et conformes à la réglementation en vigueur.
- Il est rappelé que le montant total des aides allouées à une même opération est plafonné à 80% du montant HT des travaux.

M. Chanrion, délégué de Réalville attire l'attention des communes sur le choix des appareils d'éclairage public. Il faut être vigilant sur les fabrications chinoises dont les prix sont moins chers mais la qualité bien moindre. Il conseille de se faire accompagner d'un technicien pour s'assurer de la qualité du produit. A Réalville, la commune a retenu une société française, avec une fabrication française et c'est très bien.

Remplacement des luminaires de type boule et des luminaires énergivores

Il est également proposé une révision, avantageuse pour les communes. Il est proposé d'accorder la subvention non plus par année civile mais par projet. Cette politique est ouverte aux communes rurales et aux communes urbaines.

Nature de la prestation	Maîtrise d'ouvrage	Modalités	Part SDE 82 / Plafond
Remplacement luminaires de type boule	SDE 82 ou communale	Subvention	300 euros / FL plafonnée à 30 FL / <u>projet</u>
Remplacement luminaires énergivores			300 euros / FL plafonnée à 30 FL / <u>projet</u>

Pour être éligible à ce dispositif, les projets devront respecter les critères cumulatifs suivants :

- Porter sur les travaux de rénovation d'installations existantes ;
- Atteindre des objectifs de diminution de la consommation énergétique du départ rénové par 3 au minimum ;
- Employer des matériels éligibles aux CEE qui répondent à une efficacité minimale de 90 lumens/watt.

Cette politique en faveur du remplacement des foyers lumineux, en vigueur jusqu'au 31/12/2024, est reconduite jusqu'au 31/12/2025.

M. Gardela, délégué de St Nicolas de la Grave demande de préciser la notion de projet. Il lui est confirmé qu'une commune pourra avoir plusieurs projets sur une même année ce qui lui permettra d'augmenter le nombre de foyers lumineux subventionnés et ce selon une planification des travaux.

La planification pluriannuelle des travaux

Aux fins de planification pluriannuelle des travaux et de prospective financière, les communes sont invitées à informer le SDE 82 au plus tôt de leurs projets d'éclairage public, assortis d'un attendu en termes de délai de réalisation. Le SDE 82 déterminera chaque année, lors de l'élaboration du budget primitif, le montant de l'enveloppe financière dédiée aux travaux d'éclairage public réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage ; il arbitrera et priorisera annuellement le ou les projets présentés par les communes en s'appuyant notamment sur les conclusions du diagnostic préalable des installations et le critère d'urgence ou de sécurisation.

L'éligibilité d'un dossier à cette nouvelle politique dans toutes ses composantes sera déterminée d'après la date de la facture de solde établie à l'achèvement des travaux.

Les membres du comité syndical acceptent la révision de la politique « éclairage public ».

AR-Préfecture
0822 60 91 51 / 0824 12 17 - 0822 61 12 17 - 0822 61 12 17
Il est confirmé à M. Belloc, Maire de Pompoignan que le syndicat ne subventionne pas les équipements sportifs puisqu'ils sont subventionnés par le Conseil départemental. Suite à la question de M. Belrepayre, Représentant de M. Belloc, M. le Président cite les 8 communes urbaines : Montauban, Castelsarrasin, Moissac, Caussade, Beaumont de Lomagne, Montech, Nègrepelisse, Valence d'Agen.

♦ Nouvelle politique tarifaire des raccordements

Mme Le Furaut rappelle que le syndicat avait fixé des règles de financement des travaux de raccordements au réseau de distribution public d'électricité. A ce jour, les travaux sont financés selon plusieurs facteurs ; identités du demandeur, qualification des projets, paiement des pétitionnaires avant travaux, collectivités publiques après travaux.

Le 1^{er} constat porte sur l'évolution réglementaire : la Loi APER relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable a procédé à une restructuration du Code de l'énergie relatif aux raccordements aux réseaux et ce pour plus de lisibilité. La loi supprime la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part de l'extension nécessaire au raccordement de la parcelle. L'ordonnance a introduit l'article L 342-21 du Code de l'énergie qui prévoit que l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension sera payée par le demandeur ou le détenteur de l'autorisation d'urbanisme sur lequel s'applique toujours un taux de réfaction financé par le TURPE. La mise en cohérence avec le code de l'urbanisme est en cours. Il convient de faire application du code de l'énergie. Cette règle est entrée en vigueur le 10 septembre 2023. Le fait générateur à prendre en compte est la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Donc, avant le 10 septembre 2023, la commune était débitrice de la contribution, depuis, seul le détenteur de l'acte d'urbanisme est débiteur de la contribution. La commune reste la débitrice lors de la construction d'un bâtiment neuf nécessitant un raccordement ou pour un lotissement communal mais dans ce cas, le coût peut être répercuté sur la vente des lots.

Le 2^{ème} constat est la complexité des modes de financement mis en place au syndicat et l'attention portée à l'équilibre financier du dispositif. La nouvelle politique proposée pour le financement des travaux de raccordement, à l'instar de celles des syndicats d'énergie d'Occitanie, se base désormais sur le coût réel des travaux majorés des frais de maîtrise d'œuvre après déduction de la Part Couverte par le Tarif versée par Enedis.

- Pour les participations avant travaux (particuliers, lotisseurs) : Le coût réel correspond au devis établi par l'entreprise, validé et actualisé par le SDE 82. Si, à l'achèvement de l'opération, la somme des factures acquittées par le SDE 82 s'avère :
 - Inférieure à la participation demandée : le SDE 82 remboursera au demandeur la différence.
 - Supérieure à la participation demandée et si le dépassement est consécutif à une demande complémentaire du demandeur : le SDE 82 exigera du demandeur le règlement du surcoût.
- Pour les participations après travaux (collectivités publiques) : Le coût réel correspond aux factures acquittées par le SDE 82.
- Le montant d'une étude non suivie de travaux sera à la charge du pétitionnaire.

M. Martin, Maire de Bardigues demande quelle formule appliquée pour le projet du lotissement communal en cours. Il souhaite savoir quelle somme déboursée en plus ou en moins pour le raccordement sachant que l'autorisation d'urbanisme a été déposée avant le 10 septembre 2023 mais sera délivrée après cette date compte tenu des pièces complémentaires à fournir. M. Martin saisira le syndicat pour une étude de ce cas précis.

La nouvelle politique tarifaire des raccordements proposée, est approuvée à l'unanimité.

♦ Création d'emploi

Maxime Rabaud, issu d'un autre syndicat d'énergie a rejoint le SDE 82 en mars 2024 et intégré le service Transition énergétique. Il accompagne les collectivités pour des installations de chaleur renouvelable (géothermie, le bois énergie ou du solaire thermique) d'un point de vue technique et financier.

Le syndicat a tenu la première commission des aides du Fonds Chaleur, le 12 septembre dernier : 7 aides ont été attribuées pour des études de faisabilité, 5 aides à l'investissement pour 4 en géothermie et 1 en bois énergie pour un montant de 320 000 € environ, porteurs de projets aussi bien publics que privés.

Mme la Directrice indique qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet (remplacement de M. Bru), relevant de la catégorie hiérarchique B, sur le grade de technicien, répondant à l'emploi de chargé.e

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la création de l'emploi précité.

♦ **Décision modificative n°2**

M. Ducos, 3^{ème} Vice-Président, délégué de Verlhac-Tescou : Les propositions intégrées dans la décision modificative n° 2 visent à assurer le besoin de financement de la section d'investissement de 463 000 €. Les dotations du Facé sont en diminution de 843 071 €. Les dépenses d'investissement (travaux EP sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat) augmentent de 400 000 €, de 41 000 € pour des subventions d'équipements reversées (produit des CEE) et une étude pour 22 000 €. Il convient donc de procéder à un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 1 306 071 €.

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la décision modificative n° 2.

♦ **Assurances : avenant au marché risques statutaires**

Le syndicat a la nécessité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès). A l'issue des trois premières années du contrat la sinistralité s'est dégradée avec plusieurs absences pour longue maladie. Pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire, l'assureur CNP porteur du risque a signifié au SDE 82 la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires. Le taux global dans le calcul de la prime d'assurance est de 5,75 % (hausse de 0,56%) et la franchise de 9 jours passe à 10 jours. La majoration prendra effet au 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, cette revalorisation.

♦ **AREC : création d'une filiale dédiée à une délégation de service public**

M. Ducos indique que cette délibération n'a pas d'impact financier pour le syndicat. La Région Occitanie a décidé de confier à la SPL AREC Occitanie un contrat de délégation de service public pour la gestion de l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le patrimoine régional (autoconsommation des lycées). L'exécution de ce contrat nécessite la création d'une filiale exclusivement dédiée, détenue à 100% par la SPL AREC. Le SDE 82 est membre et actionnaire de la SPL AREC, aussi son assemblée délibérante doit délibérer sur la création de cette filiale. Le Syndicat est actionnaire très minoritaire, tout comme le PETR Midi-Quercy et la communauté d'agglomération mais cela marque la volonté d'être présent et valideur sur le territoire.

Les membres du Comité syndical approuvent la création de la filiale précitée.

♦ **AREC : augmentation du capital de la Société Publique Locale**

M. Ducos poursuit avec l'exécution du contrat de délégation de service public précitée qui nécessitera un investissement estimé à ce jour à 8,919 M€ HT. Toutes les actions sont détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou leurs groupements. L'augmentation du capital portera sur 2 500 010,50 € soit 161 291 actions nouvelles à 15,50 € pour lesquelles la Région Occitanie se porte souscripteur. Le capital social de la SPL AREC s'élèvera alors à 44 291 017, 50 €.

Les membres du Comité Syndical se prononcent favorablement à l'augmentation du capital.

♦ **Intervention de M. Bouet, Directeur de la SEM SOELIA**

Après 14 mois d'exercices, M. Bouet indique que Soélia a réussi à absorber la masse d'études qui s'était accumulée au démarrage. Soélia a constaté ces premières recettes et a obtenu la première autorisation d'urbanisme pour un projet de panneaux photovoltaïques en toiture sur la commune d'Escazeaux. La filiale « projets solaires 82 » qui appartient à 100 % à Soélia, porte actuellement 12 projets photovoltaïques. Ce sont des commandes fermes pour lesquelles Soélia est en attente d'autorisation d'urbanisme représentant un investissement global de 4,5 millions d'euros. La majorité de ces projets est à destination des collectivités du département. La filiale, partagé à 50 % avec Orkane, a été retenue pour un appel à projet au profit de la commune de Moissac (5 dossiers pour 1,5 millions d'euros). Un projet est en attente de réponse sur un appel à manifestation d'intérêt sur Montech. La SEM diversifie ses activités et Soélia est en discussion sur une prise

III – Activités

♦ Enedis : Présentation des modules mis à disposition des communes

M. Henry, Directeur territorial Enedis remercie le Syndicat de lui donner l'opportunité d'intervenir au comité syndical. Au-delà de ces missions, Enedis développe des outils grâce à Linky qui permet de nouvelles fonctionnalités en matière de maîtrise de l'énergie. M. Henry présente trois de ces outils :

Le portail collectivités : Il permet d'accéder aux données électriques de la commune, d'avoir une vision d'ensemble ou du détail, des coupures, les travaux, de faire des simulations de raccordement. Pour ce qui concerne l'espace mesures et services, il est possible de repérer tous les points de livraison et d'observer sur un diagramme la consommation et la production. Il est également possible de suivre la consommation d'énergie par domaine d'activités (bâtiments culturels, sportifs, scolaires, éclairage public...). La commune peut obtenir un historique de consommation sur 3 ans. Cela permet de changer des habitudes ou d'investir au bon endroit pour réduire les dépenses.

L'autoconsommation collective : Cette solution permet de produire à un ou plusieurs endroits et de le consommer ailleurs dans un rayon jusqu'à 20 km pour les zones urbaines, 10 km en péri-urbain et 2 km en rural. Il s'agit d'une solution adaptée aux collectivités. Linky peut distribuer par exemple 20 % à l'école, 10 % à la mairie etc. Il rappelle que l'on ne peut pas stocker l'énergie en grande quantité. Tout ceci va permettre d'économiser sur les factures d'énergie et de participer à la transition énergétique.

L'extinction de nuit avec Linky : Enedis n'a pas vocation à intervenir sur l'éclairage public, ce sont les prérogatives des communes ou du syndicat. Cependant, il existe une solution simple et peu onéreuse en utilisant l'infrastructure Linky déjà existante. Il convient d'utiliser les contacts secs du Linky et les calendriers tarifaires du fournisseur (comme un ballon d'eau chaude sur les heures pleines/creuses). L'inconvénient c'est blanc ou noir, on allume ou on éteint. On ne peut pas varier l'intensité de la lampe.

M. Compagnat, délégué d'Auvillar pose plusieurs questions auxquelles répond M. Henry. Ce dernier confirme qu'il n'y a pas de différence entre PDL et PRM. IL convient par ailleurs de contacter Enedis si la mise à jour des tableaux des PDL d'une commune n'est pas fait dans les deux mois, ou encore en cas de mauvais adressage ou d'erreur sur du mono ou triphasé.

♦ Communes ayant transféré la compétence EP

La liste des nouvelles communes ayant transféré la compétence éclairage public est présentée. 47 communes ont transféré l'option 1 (investissement), et 23 communes l'option 2 (investissement et maintenance).

♦ Intervention de M. Pierre-Antoine Levi, Sénateur

Je voudrais vous dire le plaisir que j'ai d'être parmi vous, retrouver les maires c'est un grand plaisir. J'ai entendu vos demandes que je porte depuis quatre ans au Sénat et je vais continuer à les porter. Nous rencontrons des crises, crise Covid, crise énergétique, crise géopolitique et maintenant une crise politique avec la dissolution de l'assemblée nationale. Je vois cependant que vous gardez le cap même s'il y a de mauvaises nouvelles. J'ai découvert aujourd'hui cette baisse de la subvention de 843 000 € du Facé. Je vais en chercher la raison et m'assurer que cela ne sera pas reconduit l'an prochain. Il est peu cavalier de découvrir une baisse de subvention sans en connaître la raison. Vous avez été injustement critiqué par l'ancien Ministre de l'Economie et des Finances. Heureusement qu'il y a les collectivités locales pour gérer aujourd'hui en France car si vous gériez toutes nos communes de la même manière que l'Etat, ce n'est pas 300 milliard de dette que nous aurions. Il est absolument injuste de vous faire attaquer comme ça. Nous l'avons dénoncé au Sénat et nous continuerons à vous défendre. Les collectivités présentent des budgets en équilibre et ce n'est pas simple à faire avec des dotations qui ont baissé et des annonces de nouvelles baisses éventuelles de dotations. On regardera comment limiter la casse lors du budget. Nous avons été pénalisés par cette dissolution car nous avions prévu de faire voter la loi sur le statut d'élu qui avait été voté au Sénat et qui devait être présentée à l'assemblée nationale. Nous allons être vigilant pour veiller à ce qu'elle soit de nouveau inscrite à l'ordre du jour. Il est urgent qu'on

vous donne un vrai statut. Je vous communiquerai des informations d'ici la fin de l'année. S'il y a des questions, nous pourrions en discuter avec vous au cours du repas et on se verra également au congrès des Maires.

0821 25820515
Reçu le 17/12/2024

Intervention de M. Beq, Conseiller départemental représentant M. Weill, Président

M. Beq remercie le Président pour son invitation, excuse M. Michel Weill retenu à un Congrès et salue les membres présents.

Notre syndicat commence à être vieux car il est né en 1938. Il va bientôt fêter ses 90 ans donc malgré les baisses de subventions, il va falloir trouver quatre sous pour les petits fours. On a parlé de l'éclairage public pour lequel vous avez pris la compétence. Le SDE ne prend pas les compétences pour se faire plaisir mais pour nous faire plaisir. Le syndicat est bien aux services des communes. C'est pour cela qu'il a été créé. Je crois que c'est en 2017 que vous avez pris la compétence d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'énergies renouvelables. C'est un vrai service que vous amenez. Deux mots sur cette Charte qui a été signée pour des projets d'énergies renouvelables mais raisonnés. L'idée de cette Charte est venue parce qu'à 5 ou 6 km de Montauban, une trentaine d'hectares d'excellente terre agricole qui s'est retrouvée couverte de panneaux. Avant de mettre des panneaux photovoltaïques sur d'excellentes terres agricoles, il vaut mieux regarder celles qui ne produisent pas beaucoup ou les friches. Je dis aussi merci pour l'augmentation pour le FSL, il y a un vrai souci de logement dans le Tarn-et-Garonne. Je vous dis aussi merci pour votre spot radio. Quand j'avais 20 ans j'écoutais Fun radio, 40 ans j'écoutais Energie, et maintenant que j'approche des 60, j'écoute Nostalgie. Le spot radio parle d'énergies renouvelables c'est une belle initiative. C'est un spot qui accroche l'oreille. Je vous renouvelle mes remerciements au nom du Conseil départemental qui restera à vos côtés.

JG remercie toutes les personnes présentes pour la participation à ce comité syndical ainsi que la Directrice et les services pour la préparation de cette réunion.

Le Président,

Jacques GAYRAL